

Bourses OFAJ pour étudiantes et étudiants en formation artistique

Le 14 décembre 2021



L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) attribue des bourses pour permettre à des étudiant(e)s inscrits dans une formation artistique d'effectuer un séjour d'études dans une *Akademie für Bildende Künste*, une *Hochschule der Künste*, une *Fachhochschule für Design und Gestaltung* ou bien encore dans une école supérieure de musique et de théâtre (*Hochschule für Musik und Theater*) en Allemagne.

Modalités d'attribution de bourse

- * Les bourses proposées par l'OFAJ s'appliquent uniquement à un séjour d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 5 mois.
- * Le montant de la bourse s'élève à 300 € par mois. A cela s'ajoute la prise en charge forfaitaire des frais de voyage aller et retour.
- * L'étudiant(e) doit être âgé(e) de moins de 31 ans et avoir une bonne connaissance de la langue allemande.
- * La bourse est accordée uniquement aux « Jeunes ayant moins d'opportunités » (voir les conditions [ici](#)).

Date limite de candidature

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le **15 décembre 2021**.

Pour plus d'informations concernant les modalités de candidature et la procédure, consultez le site de [l'OFAJ](#).

Si vous souhaitez candidater à cette bourse, merci d'en informer la [Direction des Relations Internationales](#), qui vous aidera dans le montage de votre candidature.